

COMMUNE DE NORDAUSQUES

PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA REUNION DU 8 AOÛT 2013

Achat d'une propriété -rue verte :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 12/04 dernier il l'avait informé de la mise en vente d'un bien situé 57 rue verte cadastré section AB n°377 et AB n°110 comprenant un atelier de 349 m² et un terrain de 505 m² au prix de 105 000 €. L'acquisition de ce bien permettrait la création : d'un parking permettant de résoudre une partie des problèmes de stationnement de la RD 943, d'une nouvelle sortie pour l'impasse RN43 et le local pourrait être aménagé en habitations pour personnes âgées. Il demande ensuite au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu la demande d'avis faite auprès du service des domaines le 22 avril 2013,

Vu l'avis du service des domaines en date du 4 juillet 2013 estimant le bien à 70 000 €

Décide à l'unanimité de ses membres présents d'acquérir par le biais d'un emprunt, le bien situé 57 rue verte et cadastré section AB n°377 et AB n°110 au prix de 105 000 € auquel s'ajoutera les frais relatifs à cette acquisition et donne pouvoir à Mr le Maire de signer l'acte et toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Dit que la présente délibération annule et remplace celle en date du 14 juin 2013.

Chauffage école maternelle :

Le Conseil Municipal valide la proposition d'installation d'une pompe à chaleur à l'école maternelle d'un montant de 8 664 €92. (une demande de subvention a été faite auprès de la Fédération Départementale d'Energie)
